

Comment présenter le régime à mon CA?

**Cette démarche
simple n'entraîne
aucune obligation
d'adhésion**

Avant la réunion du CA

- 1.** Demandez une soumission pour évaluer les coûts et les protections
 - Rendez-vous à la page vigilis.ca/aacocq et suivez les instructions
 - Vous pourrez comparer différents scénarios
 - Vous avez déjà un régime d'assurance collective? Vous obtiendrez un comparatif des protections et des coûts actuels et ceux proposés par l'AACOCQ
- 2.** Réservez une plage horaire d'environ 30 minutes à la prochaine réunion du CA pour aborder le sujet

Durant la réunion du CA

- 3.** Présentez la capsule vidéo expliquant le régime, préparée par l'AACOCQ, d'une durée de moins de 7 minutes (disponible sur le site vigilis.ca/aacocq)
- 4.** Distribuez, en version papier ou électronique, le Sommaire du régime (disponible sur le site vigilis.ca/aacocq)
- 5.** Rappelez les avantages d'être membre de l'AACOCQ :
 - La force du nombre
 - » Donne à tous les organismes, peu importe leur taille, la possibilité d'offrir une assurance collective à un coût abordable
 - » Réduit les frais de gestion de l'assureur, ce qui se reflète sur les coûts du régime
 - » Augmente le pouvoir de négociation des organismes communautaires auprès de l'assureur
 - » Contribue à améliorer la stabilité des coûts
 - Des spécialistes pour vous accompagner
 - Des outils de communication adaptés et complets

- 6.** Présentez la soumission afin de choisir les protections les plus adaptées à la réalité de votre organisme (*N'hésitez pas à appeler Vigilis au 1 877 781-0433 si vous avez besoin de soutien à cette étape*)

**BESOIN D'AIDE POUR PRÉPARER
VOTRE PRÉSENTATION AU CA?**

Écrivez à info@aacocq.ca

Dès que le CA a accepté d'adhérer au régime de l'AACOCQ, avisez Vigilis des choix retenus. Par la suite, vous pourrez compter sur le soutien de Vigilis pour mettre le régime en place et pour répondre à vos questions ainsi qu'à celles des employés.